

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DES ABRETS EN DAUPHINÉ**  
**SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2021**

Ordre du Jour :

N° Ordre	Sujet
	Approbation du compte rendu de la séance précédente
2021-G-01	Attribution du marché de travaux de rénovation de l'immeuble de la Contessière
2021-G-02	Décision Modificative N°3
2021-G-03	Adressage
2021-G-04	Vente du local commercial à Fitolieu
2021-G-05	Garantie d'emprunt lotissement bisso
2021-G-06	Installation d'une antenne 4g dans le clocher de l'église du recoin
2021-G-07	Désaffectation d'un ancien chemin communal
2021-G-08	Convention caf pour le financement des travaux de la crèche de la Bâtie.
2021-G-09	Création de postes pour titularisation d'agents
	Questions diverses

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

**Présents :** Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Sevgi PINARBASI, Christophe TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Claire CHUZEL-MARMOT, Loïc CECILLON, Frédéric ROCHE.

**Absents excusés :** Jean-Luc TRAVERSA, François BOUCLY, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Bisma Caron donne pouvoir à Sevgi PINARBASI, Lucie IOBBI NIVOL donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO, Noël LECA donne pouvoir à Marie-Blanche PERRIN, Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc CECILLON

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'approuver le compte-rendu de la séance précédente. Le compte-rendu de la séance précédente est voté à l'unanimité.

2021-G-01	Attribution du marché de travaux de rénovation de l'immeuble de la Contessière
-----------	--

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'ouverture des plis de la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 15 novembre 2021 à 14h00 pour la consultation liée à la rénovation de l'immeuble de la Contessière.

Le marché a été publié le 20 octobre et la date limite de remise des offres a été fixée au 15 novembre 12h00. Une visite du site a été organisée le 27 octobre à 14h00. Le dossier a été téléchargé 97 fois et 38 entreprises ont remis une offre. Sur les 16 lots, deux n'ont pas reçu d'offre et font l'objet d'une consultation directe auprès d'entreprises ciblées.

Après analyse des offres, la commission propose au conseil municipal de classer les offres comme spécifié dans le tableau ci-dessous, en tenant compte des éléments précisés dans chaque offre au regard des critères de sélection des offres qui ont été fixés dans le règlement de la consultation : 40% pour le prix, 20% pour le délai, 30% pour le mémoire technique et 10% pour le recyclage.

Mme CHUZEL-MARMOT demande si la validité des devis n'est pas remise en question du fait des réponses infructueuses pour les lots 4 et 14. M. GASTALDELLO répond par la négative en précisant qu'il s'agira de relancer les entreprises sur les lots manquants.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport d'ouverture des plis de la commission d'appel d'offre,

- **RETIENT** les entreprises suivantes :

Lot 1 - Démolition	Entreprise APLOMB	montant retenu	43 990,79 € HT
Lot 1A – Désamiantage HT	Entreprise OBOUSSIER TP	montant retenu	47 521,00 €
Lot 2 - Terrassements généraux-VRD HT	Entreprise SALVI TP	montant retenu	39 991,00 €
Lot 3 – Gros œuvre HT	Entreprise SAUGEY	montant retenu	128 166,50 €
Lot 5 – Flocage	Entreprise SAMI FLOCAGE	montant retenu	6 726,50 € HT
Lot 6 – Menuiserie extérieure aluminium	Entreprise RIBEAU (variante pvc)	montant retenu	98 823,72 € HT
Lot 7 – Menuiseries intérieures	Entreprise GRAND MENUISIER	montant retenu	42 500,00 € HT
Lot 8 – Cloisons- doublage- faux plafond HT peinture	Entreprise DUMAS ISOLATION	montant retenu	118 531,30 €
Lot 9 – Electricité – courants faibles et forts	Entreprise CARON	montant retenu	55 570,60 € HT
Lot 10 – Plomberie sanitaire HT	Entreprise GT AGENCEMENT	montant retenu	156 315,95 €
Lot 11- Carrelages – faïence- Chappe	Entreprise ISERE SOLS	montant retenu	5 833,50 € HT
Lot 12 – Sols souples	Entreprise CLEMENT DECORS	montant retenu	42 597,00 € HT
Lot 13 – Etanchéité	Entreprise SASU DERIN	montant retenu	10 529,00 € HT
Lot 15 – Façades- isolations extérieures HT	Entreprise MDF	montant retenu	100 966,10 €
Lot 16 – Ascenseur	Entreprise ORONA	montant retenu	22 200,00 € HT

- **DECLARE** infructueux la consultation pour les lots suivants faute d'offre reçues:  
Lot 4 – Charpente – couverture – zinguerie  
Lot 14 – Serrurerie
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de relancer une consultation pour les lots déclarés infructueux, n'ayant pas reçu d'offre.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les marchés sus mentionnés et toutes les pièces nécessaire à la bonne exécution du marché.

2021-G-02	Décision Modificative N° 3
-----------	----------------------------

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative n°3 sur le budget communal 2021. Il propose également de valider les non valeurs pour 1363,20€ et 3897,99€ relevant de créances impossible à recouvrer du fait des faibles montants ou impossibilités juridiques.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 ci-dessous :

Investissement	DEPENSES		RECETTES	
	Diminutions	Augmentations	Diminutions	Augmentations
2158 installations techniques (chalet animation)		10000		
2051 logiciels (paie – medecin)		10000		
10223 remboursement taxe aménagement		3000		
204411 vente à épura (sortie d'actif)		142000		
21318 autres bâtiments publics (sortie d'actif)				142000
21318 autres bâtiments publics (travaux crèche de la batie)		35000		
10222 FCTVA (crèche)				6000
1311 subvention caf				18000
2313 travaux en cours (crèche, chalet, logiciel, TA)	34000			
204411 – 041 solde rue aristide briand				371127,96
458202 – 041 solde rue aristide briand		371127,96		
458102 opération sous mandat a réaffecter				371127,96
2151 travaux de voirie		371127,96		
TOTAL	34000	942255,92	0	166000
<b>Total investissement</b>		<b>908255,92</b>		<b>908255,92</b>

- **VALIDE** les non valeurs pour les sommes de 1363,20€ et 3897,99€

2021-G-03	Adressage
-----------	-----------

Monsieur le Maire propose au conseil de nommer ou renommer les rues listées ci-dessous afin de terminer l'ajustement des noms de voies et procéder ensuite à leur numérotation métrique sur l'ensemble de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la dénomination des voies suivantes :

- Rue des papillons : part du 80 route de la charrière et dessert 8 propriétés
- Rue Arnaud Beltrame : derrière la Mairie de Fitolieu, de la rue de la Buatière à la route du macle
- Rue Maurice Ravel : part de la rue Hector Berlioz
- Allée de l'Usine Giraud : de la rue Victor Hugo jusqu'à l'immeuble des tisserands
- Impasse de la sauvegarde : de la rue Victor Hugo jusqu'à l'immeuble de la sauvegarde
- Rue Bellanger : de la rue Victor Hugo au chemin Doutan
- Impasse des tulipes : première rue à droite sur la rue Bellanger
- Impasse des narcisses : seconde rue à droite sur la rue Bellanger
- Impasse du commerce : de la rue d'Italie jusqu'à l'arrière de la Banque Populaire.

2021-G-04	Vente du local commercial à Fitolieu
-----------	--------------------------------------

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre le petit local commercial acheté en début d'année dans l'ensemble immobilier réalisé rue du 11 novembre à Fitolieu. Le prix proposé de 1500,00€HT est validé par les acheteurs. Le reliquat de local commercial pour 124m<sup>2</sup> garde sa vocation de bar, brasserie mais aucun projet n'a émergé à ce jour. L'avis de France Domaine du 25 mai 2021 est présumé toujours valable.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **VALIDE** le prix de vente de 70m<sup>2</sup> de local d'activité au 132 rue du 11 novembre, au rez de chaussée de l'immeuble « les balcons de Fitolieu », à 1500,00 HT du m<sup>2</sup> soit 105000€ HT pour 70m<sup>2</sup>,
- **CONFIRME** que le local est vendu dans l'état de finition dans lequel il a été acheté par la commune soit hors d'eau et hors d'air, brut de béton.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

2021-G-05	Garantie Logement Bisso
-----------	-------------------------

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 127624 en annexe signé entre : ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu les interrogations soulevées :

Mme PERRIN s'interroge sur les besoins d'une caution d'Alpes Isère Habitat, et ne comprend pas pourquoi ils ne peuvent pas hypothéquer sur leurs biens plutôt que d'engager la commune sur 40 ans. Et si le bailleur est défaillant, que se passe t-il ? La commune a t-elle demandée des compensations ?

M. GASTALDELLO répond qu'en cas de défaillance du bailleur, on récupérerait sur la vente du bien et précise qu'il a été demandé en contrepartie à Alpes Isère Habitat de reloger des gens de la commune en recherche de logements.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, arrête :

**Article 1** : L'assemblée délibérante de la commune de LES ABRETS EN DAUPHINE accorde sa garantie à hauteur de 40,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2460715,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 127624 constitué de 4 Ligne(s) du Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

2021-G-06	Installation d'une antenne 4g dans le clocher de l'église du Recoin
-----------	---

Monsieur le Maire présente au conseil le projet d'installation d'un équipement de téléphonie dans le clocher de l'église de recoin par la société Orange. L'installation sera faite au frais d'Orange et nécessitera un accès permanent au clocher pour les techniciens.

La proposition de convention prévoit une durée de 12 ans et une redevance annuelle de 2000€.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire d'installer une antenne-relais dans le clocher de l'église afin de faciliter les communications,
- **AUTORISE** la société Orange à installer ses équipements comme précisé dans la convention et les plans joints,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention pour une durée de 12 ans et une redevance annuelle de **2000 €**.

2021-G-07	Désaffectation d'un ancien chemin communal
-----------	--

Monsieur le Maire rappelle la procédure de déclassement du chemin communal reliant la VC n°3 au chemin du pressoir. Il rappelle l'avis favorable du commissaire enquêteur pour cette aliénation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désaffecter ce chemin communal reliant la VC n°3 au chemin du pressoir.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** la désaffectation du chemin communal reliant la VC n°3 au chemin du pressoir.

2021-G-08	Convention CAF pour le financement des travaux de la Crèche de la Bâtie-Divisin
-----------	---

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021-D-03 par laquelle le conseil municipal a validé le principe de travaux de mise en conformité des locaux multi accueil de la Bâtie pour les transformer en crèche, le temps qu'un projet de construction de locaux neufs et adaptés soit réalisé.

Il rappelle que l'enveloppe de travaux était fixée à 22829€ et devait générer une subvention de la caf de 18255€.

Il présente le projet de convention à signer avec la CAF pour l'obtention de ces financements.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de financement proposé par la CAF
- **VALIDE** le montant de travaux de 22 829€ HT prévu et les 18 255€ de subvention allouées par la CAF,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux et l'obtention de la subvention.

2021-G-09	Création de postes pour titularisation d'agents
-----------	---

Monsieur le Maire propose de créer les postes nécessaires à l'embauche des agents qui assurent le remplacement ou le renfort des équipes des cuisines et restaurants scolaires des Abrets en Dauphiné. Il propose de créer ces postes au 1er janvier 2022 et de nommer les agents affectés sur ces postes.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

●**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de titulariser au 1er janvier 2022 les agents contractuels assurant les remplacements ou le renfort des équipes

●**CREE** les postes suivants :

- Adjoint technique à temps non complet 6h50 hebdomadaire pour la surveillance au restaurant scolaire la Bâtie
- Adjoint technique à temps non complet 16h hebdomadaire pour la surveillance au restaurant scolaire, réception denrées+ménage restaurant scolaire Tabarly-dauphins
- Adjoint technique à temps non complet 11h hebdomadaire pour la surveillance restaurant scolaire, ménage restaurant scolaire Tabarly-Dauphins + écoles La Bâtie-Divisin
- Adjoint technique à temps non complet 25h hebdomadaire pour la surveillance restaurant scolaire, réception denrées+ménage restaurant scolaire + entretien bâtiments communaux à Tazieff
- Adjoint technique à temps non complet 19h hebdomadaire pour la surveillance restaurant scolaire, garderie périscolaire + entretien bâtiments communaux (Fitilieu)
- Adjoint technique à temps non complet 30h hebdomadaire aide en cuisine centrale (Fitilieu)

2021-G-10	Création de poste pour avancement de grade
-----------	--

Conformément à la délibération Afin de venir en aide aux associations et de relancer les activités sportives suite au COVID 19, Monsieur le Maire propose le versement d'une aide exceptionnelle de 10 euros pour les jeunes de moins de 18 ans habitant sur la commune sur présentation d'un listing par l'association.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

●**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de verser une subvention exceptionnelle de 10 euros aux associations pour l'inscription de jeunes de moins de 18 ans habitant sur la commune,

●**AUTORISE** le versement des sommes suivantes :

- |                    |                  |                  |
|--------------------|------------------|------------------|
| - ASFB : 310 €     | - SCA : 60€      | - CFB : 90 €     |
| - Tennis : 100 €   | - Basket : 640 € | - Oxygym : 300 € |
| - Ping-Pong : 50 € |                  |                  |

•

## QUESTIONS DIVERSES

Claire CHUZEL-MARMOT interroge les élus sur l'état d'avancée de la déviation des poids lourds. Une réunion en Sous-Préfecture doit avoir lieu demain.

Jean-Marc FUGIER remercie l'ensemble des enfants qui ont participé à l'élection du conseil municipal des jeunes. Une première réunion est prévue le 7 décembre prochain.

Marie-Blanche PERRIN signale une vitesse excessive rue Jean Jaurès et demande les moyens dont dispose la municipalité pour réduire cette vitesse. Benjamin GASTALDELLO informe que de nombreuses constructions et rénovations de logements ont engendré une augmentation du nombre de véhicules. On pourrait demander son transfert en voie communale. Franck CHEVALLET va adresser un courrier au Département de l'Isère pour soit la reprise de la voirie par la commune ou qu'il effectue des travaux pour enrayer ce problème.

L'opposition souhaiterait que leurs remarques soient mieux retranscrites, dans le compte-rendu.

Claire CHUZEL-MARMOT constate que des procès-verbaux sont dressés régulièrement pour le stationnement situé en zone bleue, mais en dehors rien n'est fait. Benjamin GASTALDELLO informe qu'un travail va être effectué pour l'amélioration des stationnements qui pourra se traduire par la mise en place d'obstacles pour empêcher le stationnement « pirate ».

La rue du PMU est utilisée par des petits véhicules. Il n'y a pas d'aménagement ou de marquage au sol, les véhicules sont stationnés de manière anarchiques. Il faudra vraiment faire ses aménagements ou poser du mobilier urbain pour gérer ce problème. Une campagne de verbalisation assez dure est en place depuis quelques mois. Il reste encore

des véhicules « ventouse ».